

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 Octobre 2011

Présents : Messieurs DISDIER, ESTACHY, BOUDOUARD, PERIER, BONJOUR, AUBIN, FAVERET, ROSATI, RAMBAUD et Madame GARNIER.

La séance est ouverte à 21h.

## 1) Taxe d'aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide,

-d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1% ;

-d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme,

\*option 1 : totalement

- 1) les locaux à usage industriel et leurs annexes ;
- 2) les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400mètres carrés ;
- 3) les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

## 2) Convention France Telecom pour le NRAZO

Le conseil approuve la signature de la convention France Télécom dans le cadre de la mise en place du NRAZO pour la mise à disposition d'infrastructure par la commune au profit de France Télécom pour l'pour un montant de 750€ HT (sept cent cinquante euros).

## 3) Taxe de raccordement de Guy et Monique ESPITALLIER

Les membres du conseil municipal approuvent la participation de Madame Monique ESPITALLIER à 750€, celle de Monsieur Guy ESPITALLIER à 986€ pour leur participation à la réalisation des conduites d'eau et d'assainissement longeant leur propriété respective, et la taxe de raccordement fixée à 700€ chacun.

## 4) Taxe de raccordement Nicolas et Jérémie Aubin

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil l'arrêté de permis de construire accordé fin juillet 2011 à Messieurs AUBIN Jérémy précisant que son projet donne lieu à un versement d'une participation pour voirie et réseaux d'un montant de 7 873.30€ payable dès notification de l'arrêté du permis de construire. Monsieur le Maire présente aux membres l'arrêté de permis de construire accordé fin juillet 2011 à Messieurs AUBIN Nicolas précisant que son projet donne lieu à un versement d'une participation pour voirie et réseaux d'un montant de 8 759.10€ payable dès notification de l'arrêté du permis de construire. Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces montant ainsi que la taxe de raccordement aux égouts fixée à 700€ chacun.

## 5) Voirie rurale - choix matériaux pour empierrement

Monsieur le Maire présente trois devis pour les livraisons de graviers sur les chemins de Saint Etienne le Laus. Les membres du conseil décident de retenir l'entreprise la moins disante CBA (Carrières et Ballastières des Alpes).

## 6) Demandes de subventions

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention de l'association l'Amicale Laïque de Chorges, qui compte dans ses effectifs de cours d'activités sportives plusieurs enfants de Saint Etienne le Laus. Le Conseil vote une subvention de 150€.

## 7) SIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande du S.I.E. de prendre la compétence de l'éclairage public à sa charge afin de lui permettre de continuer à fonctionner. Plusieurs membres font apparaître que cela reviendrait à adhérer à deux organismes au lieu d'un seul (la FDE).

Le conseil municipal, à 8 voix pour et 2 abstentions rejette la demande du SIE de ce transfert de compétences.

## 8) Ecole : coopérative scolaire, employée communale

Les membres du conseil municipal approuvent la participation financières des communes au titre de l'année 2010-2011, au prorata des élèves scolarisés dans chaque école pour un montant de 40€ par enfant pour les fournitures scolaire, et un montant de 90€ par enfant pour la coopérative scolaire.

Le conseil municipal au vu de la forte hausse de participation à la cantine des élèves de l'école de Saint Etienne le Laus décide d'augmenter le temps de travail de Mme Marie-Pierre BONNEFONT à raison de 1h hebdomadaire et approuvent le recrutement d'une personne supplémentaire à raison de 3h par semaine pour l'entretien de l'école.

De plus, afin de réduire les coûts, le conseil municipal décide de facturer la garderie à raison de 1€ de l'heure.

## 9) Virement de crédit

Le conseil municipal approuve le virement de crédit suivant:

*article 1641-001	+1400€
*article 164-001	- 1215€
*article 231-010	-185€

## 10) Raccordement égouts bâtiments communaux

Les membres du conseil acceptent de faire participer les propriétaires de bâtiments artisanaux au raccordement des égouts de la commune par une taxe d'un montant de 300€.

### CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil municipal décide de compléter le classement de la voirie communale par:

- l'adjonction de nouvelles voies créées pour la desserte du commerce de proximité et pour permettre le passage des véhicules de grand gabarit dans le village de Saint Etienne le Laus,
- La transformation d'une partie de chemins d'exploitation n°37 et de l'emprise communale n° 139 (facilitant l'accès à l'église) en voie communale.

### **11) Poursuite du projet de l'école intercommunale**

En réponse à l'évocation du problème, et après discussion, les membres du Conseil Municipal maintiennent la poursuite du projet d'école intercommunale dans le cadre de l'élaboration du PLU.

### **FDE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les statuts de la Fédération Départementale d'Electrification devenue Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes (SyME 05) et qui stipule le nombre de délégués par communes. Le conseil municipal approuve les statuts de la SyME 05 (anciennement FDE 05) et désigne comme délégué Monsieur Michel RAMBAUD, ainsi que Monsieur Dominique BONJOUR comme suppléant.

### **AVENANT AXA**

Le conseil municipal décide d'accepter l'avenant AXA pour le contrat « Prévoyance collectivités territoriales » concernant les agents de la commune et dont le taux de cotisation est porté à 6.77% à compter du 01/01/2012.

### **DEVIS INEO**

Les membres du conseil acceptent le devis d'INEO pour les travaux complémentaires concernant l'enfouissement des réseaux sur la montée de Gyquiere à Notre Dame du Laus.

*La séance est levée à 23h15.*

LE MAIRE  
DISDIER Gaston